

## **Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire**

Le lundi 14 septembre 2009 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 8 septembre 2009 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

-----

### **Hommages à M. Francisque Collomb, ancien Maire de Lyon et à Mme l'Huillier, ancienne Adjointe à la Mairie du 9e arrondissement**

M. LE MAIRE : Avant de commencer notre Conseil municipal, je voudrais prendre quelques minutes pour rendre à nouveau hommage à Francisque Collomb. Vous savez qu'il est décédé le 24 juillet dernier. J'ai eu l'occasion de lui rendre hommage lors de ses obsèques, mais je souhaite aujourd'hui évoquer à nouveau sa mémoire devant notre Conseil municipal.

Francisque Collomb avait commencé son parcours municipal, il y a 50 ans, sous la houlette de Charles Béraudier, qui depuis les lendemains de la Libération était extrêmement actif au service de la municipalité. Il avait proposé à Francisque Collomb, qui était alors un industriel reconnu et qui était natif comme lui de l'Ain, de figurer sur la liste qu'il menait pour les municipales. Il lui avait proposé la 13<sup>e</sup> place et Francisque Collomb, qui était superstitieux, avait finalement accepté, à condition qu'il ait la 12<sup>e</sup> ; et, bien lui en pris, puisque la liste de Charles Béraudier n'eut que douze élus.

Il entra ainsi dans le Conseil municipal de Lyon. Il s'acquit l'amitié et la considération de Louis Pradel, contre qui pourtant il avait été élu, et lorsque Louis Pradel eut à choisir, qui pourrait représenter la Ville au Sénat, c'est à Francisque Collomb qu'il pensa.

Devenu alors un acteur majeur de la vie politique lyonnaise, Francisque Collomb fut choisi, après la mort de Louis Pradel, comme Maire de Lyon. Choisi à l'époque à une très large majorité, je crois même que ce fut à l'unanimité. Et donc, il devint Maire de Lyon, c'était en 1976.

Un an plus tard, j'entrais au Conseil municipal dans l'Opposition, et j'eus, à ce moment-là, l'occasion de connaître Francisque Collomb. L'histoire est souvent fugace et l'on oublie aujourd'hui ce que Francisque Collomb et ses équipes réalisèrent durant leurs deux mandats.

Ce fut un tournant dans la Ville de Lyon. Louis Pradel, on le connaît, à la fois par son intense activité, par une activité quelquefois décriée aujourd'hui, à juste titre, mais qui correspondait aux années d'après guerre, de reconstruction et la période d'une activité à Lyon qui avait été celle qui fut la période des dernières années d'Edouard Herriot.

Il fallait que Lyon aille de l'avant, il construisit la Part-Dieu, il construisit le centre d'échanges. On peut aujourd'hui émettre des réserves, mais cela correspondait à une époque de profonde évolution de la ville. Francisque Collomb et ses équipes surent comprendre que cette époque était révolue et qu'il fallait entreprendre sur le plan qualitatif ce qui avait été, avant eux, entrepris sur le plan quantitatif. Ils s'attelèrent dès lors à la réhabilitation du cœur de Lyon.

Pour celles et ceux qui se souviennent de l'époque d'avant le mandat de Francisque Collomb, ils se souviennent sans doute de ce qu'était la rue Mercière, de ce qu'était l'espace Tolozan. Francisque Collomb réhabilita cette zone. Il fit construire le parking de la place des Terreaux. C'est lui qui lança le nouvel Opéra Jean Nouvel. C'est lui qui, d'un point de vue de la Culture, lança la Biennale de la Danse, celle du Festival Berlioz, l'ELAC, Octobre des Arts, toutes choses qui aujourd'hui encore ont une pérennité.

On peut dire que Francisque Collomb et son équipe firent entrer Lyon dans une modernité. Le nuancier, par exemple, des façades de la Saône, fut décidé alors par les équipes municipales. J'ai eu l'occasion de rappeler tout cela lors de ses obsèques, je voulais le faire devant vous aujourd'hui.

On se souviendra sans doute que Francisque Collomb était né dans un milieu modeste, comme il aimait à le rappeler. Je me souviens d'un débat que nous avons eu ensemble à la télévision, lors d'une élection municipale où à une réplique que j'avais eue, il me disait : « Mais Monsieur Collomb, de quel milieu croyez-vous que je sois ? Les milieux populaires, je les connais, parce que j'en suis issu. »

Francisque Collomb mena à bien ce changement de perspective dans la construction de l'agglomération lyonnaise et, de ce point de vue, il amorça un tournant, que l'ensemble de ceux qui ensuite vinrent gérer la Ville de Lyon, continuèrent.

Il a été Maire de Lyon à 65 ans, il est mort à 98 ans, comme quoi la vie politique active peut très bien conserver. Mes chers Collègues, pour vous et pour moi, c'est ce que je souhaite à chacun de nous, que l'exemple de Francisque Collomb puisse nous inspirer.

Puisque j'en suis à évoquer celles et ceux qui, au service de la Ville de Lyon, sont décédés récemment, permettez-moi de vous faire part du décès d'Yvonne l'Huillier, qui fut Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle avait été élue avec moi en 1989, elle avait été dans l'Opposition avec moi, de 1989 à 1995 et ensuite pendant deux mandats, elle avait été Adjointe à la Petite Enfance et aux Personnes âgées dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Celles et ceux qui la connaissent, comme Hubert Julien-Laferrière, qui fut Maire après moi, savent quel dévouement elle manifestait dans ses mandats d'élue locale. On peut peut-être même dire que c'est le manque que causait pour elle cette absence de dévouement au service de la collectivité publique, qui a entraîné sa mort.

C'est vrai qu'elle pensait que l'activité municipale donnait un sens à sa vie et que n'étant plus élue, elle s'interrogeait sur ce qui guidait désormais son action et sa vie.

Cela montre je crois, combien les fonctions que nous remplissons ne sont pas de simples fonctions de circonstance, mais combien nous nous y engageons, personnellement combien nous y engageons tout notre être.

A la famille d'Yvonne l'Huillier, j'aurai l'occasion de présenter mes condoléances et de vous représenter.

A la famille de Francisque Collomb, à son épouse, à ses enfants, j'adresse encore une fois toutes les condoléances du Conseil municipal.

Je laisse la parole à Mme Chevassus-Masia et ensuite je vous demanderai de bien vouloir respecter une minute de silence à la mémoire de nos deux Collègues.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Merci avant tout Monsieur le Maire, pour me permettre ces quelques mots et de participer à ce témoignage.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, c'est aussi comme beaucoup d'entre vous et avec émotion que nous souhaitons rendre un dernier hommage à notre ami Francisque Collomb, par respect pour l'homme, qui pendant de nombreuses années a occupé le poste de Conseiller municipal, ensuite celui de Maire de Lyon.

En effet, Gérard Collomb et moi-même nous sommes les témoins de son élection en 1977, puisque nous en étions. Pour ma part, c'est grâce à lui, si aujourd'hui je suis ici et je ne regrette pas de m'être engagée à ses côtés jusqu'au bout, ce fut un échange constructif.

Si nous perdons un homme qui a marqué pendant tant d'années notre ville, moi je perds un ami. Il me téléphonait souvent pour me demander : « alors, qu'est-ce qu'il fait le Maire de Lyon, racontes-moi ! » Il parlait de vous Monsieur le Maire.

J'ai compris à travers votre intervention, Monsieur le Maire, que pour vous aussi, les souvenirs sont encore vifs. Nous ne parlons pas ici de politique, mais des projets initiés, engagés que vous-même poursuivez dans votre mandature.

C'est aussi grâce à lui que de nombreuses améliorations de nombreux chantiers ont vu le jour, ce qui nous permet aujourd'hui de continuer à apporter les modernisations nécessaires pour que d'années en années notre Ville devienne notre fierté à tous.

Pour cela nous devons lui exprimer notre reconnaissance. J'ai moi aussi, envie de lui téléphoner dans cet ailleurs pour lui dire notre reconnaissance et mon amitié et je voudrais lui dire ceci : « cher Francisque, vous avez apporté à votre Pays, à votre Ville, votre contribution en donnant un véritable sens à votre vie sur plusieurs plans, professionnel, familial et social. Vous nous avez quittés, je le sais, avec la sérénité du devoir accompli. Merci pour tout cela. » Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Chevassus-Masia. Mes chers Collègues si vous voulez bien, nous allons respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

-----

### Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda Fouziya secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

-----

### Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, Mme Roure, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Reynaud.

Absents excusés : M. Buna, Mme Guillaume, M. Claisse, M. Tête, Mme Rivoire, M. Hamelin, Mme Berra, Mme Gelas.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Giordano, Mme Hajri, Mme Gay, M. Hémon, M. Havard, Mme Balas, Mme Haguénauer ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Buna, Mme Guillaume, M. Claisse, Mme Rivoire, M. Hamelin, Mme Berra, Mme Gelas.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme Faurie-Gauthier, Mme de Lavernée, Mme Chevassus-Masia, Mme Nachury, Mme Perrin-Gilbert, M. Philip, M.

Sanhadji ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Pesson, M. Delacroix, M. Turcas, M. Huguet, M. Lebuhotel, M. Maleski, M. Bolliet.

-----

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

-----

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2009**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2009 paru au Bulletin Municipal Officiel du 7 septembre 2009. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

-----

#### **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 7 septembre 2009.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

-----

#### **Communication –Gestion des déchets ménagers et assimilés 2008- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

M. LE MAIRE : Par courrier du 31 juillet 2008, je me suis écrit à moi-même en tant que président du Grand Lyon pour informer le Maire de Lyon du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté au Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon le 6 juillet 2009.

L'article 2 du décret 2000-404 précise que ce rapport doit être transmis aux maires des communes-membres qui doivent le présenter à leur Conseil municipal avant le 30 septembre. Ce document vous a été transmis avec l'ordre du jour de cette séance. Je vous rappelle que cette communication n'entraîne ni délibération, ni vote.

-----

#### **Désignation de représentants dans divers organismes**

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « ....qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... »

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations

Y-a -t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

(Adopté à l'unanimité.)

-----

#### **Remplacement de Sylvie Guillaume au Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon**

M. LE MAIRE : Par délibération du 31 mars dernier, vous avez désigné 8 représentants de la Ville de Lyon dont Sylvie Guillaume pour siéger au sein du Conseil d'Administration des Hospices civils de Lyon.

Par courrier du 10 juillet dernier, Sylvie Guillaume m'a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions représentatives au sein des HCL en raison de ses contraintes d'agenda consécutives à son élection en qualité de députée européenne.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant de la Ville de Lyon et je vous propose la candidature de Richard Brumm.

Y a - t -il d'autres candidatures ?

-----

#### **Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein du nouveau CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) du Port Edouard Herriot**

M. LE MAIRE : Par courrier du 2 mars dernier, le préfet de la région Rhône Alpes, Préfet du Rhône, m'a informé de sa décision de procéder à la fusion des CLIC de la société Arkéma de Pierre Bénite et de celui du Port Edouard Herriot.

En conséquence, les 2 délibérations n<sup>os</sup> 2008/152 et 2008/154 du 21 avril 2008 sont abrogées et nous devons procéder à une nouvelle désignation d'un représentant Ville de Lyon pour siéger au sein de ce nouveau CLIC.

Je vous propose la candidature de Jean Pierre Flaconnèche.

Y a –t-il d'autres candidatures ?

-----

### **Remplacement de Mme Heïdi Giovacchini au sein des commissions municipales permanentes**

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2008/9 du 31 mars 2008, Heïdi Giovacchini a été désignée pour siéger au sein de 4 commissions municipales permanentes.

Mesdames et Messieurs, nous devons remplacer maintenant Mme Heïdi Giovacchini au sein de ces 4 commissions municipales permanentes du Conseil municipal. En accord avec l'ensemble des Groupes il a été convenu de ne pas procéder à un renouvellement complet des membres de chacune de ces 4 commissions mais au remplacement de un pour un.

Je vous propose la candidature de Geneviève Bricchet pour les 3 commissions suivantes : *Urbanisme-développement durable-cadre de vie-environnement, Culture et événements, Jeunesse-sports-Vie associative, et la candidature de Georges Képénékian pour la Commission : Solidarité Santé*

Y a-t-il d'autres candidatures pour chacune de ces 4 commissions ?

- Commission *Urbanisme, Développement durable, Cadre de vie, Environnement* : Geneviève Bricchet

(Adopté.)

- Commission *Solidarité Santé* : Georges Képénékian

(Adopté.)

- Commission *Culture et Evénements* : Geneviève Bricchet

(Adopté.)

- Commission *Jeunesse, sports et Vie associative* : Geneviève Bricchet

(Adopté.)

-----

### **Questions écrites du 5e arrondissement relatives :**

#### **a- au transfert et à l'extension de la crèche Allix**

M. LE MAIRE : Madame Pesson je vous laisse la parole.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la première question sera posée par Mme Mychèle Perraud, adjointe à la petite enfance dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Je lui laisse la parole pour la première question.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, la crèche associative Allix située dans les locaux de la résidence universitaire Allix appartenant au CROUS, ne répond plus aux normes de sécurité, notamment en matière d'installation électrique et est devenue trop exigüe pour la bonne marche de l'établissement.

L'école Charcot qui a fermé ses portes cette année est une bonne opportunité pour la relocalisation de cette crèche et pour le 5<sup>e</sup> arrondissement puisque cela va lui permettre de conserver cette structure de petite enfance.

Le Conseil d'arrondissement réuni lundi dernier a été unanime pour poser la question suivante :

Pourriez-vous nous préciser les modalités et le calendrier de ce projet ? Ce transfert sera-t-il l'occasion d'avoir des locaux plus grands et rénovés, et d'accueillir plus d'enfants ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, Madame l'Adjointe à l'Enfance du 5<sup>e</sup>, chers Collègues, vous savez que l'école maternelle Charcot a fermé ses portes à cette rentrée suite à une baisse d'effectifs régulière et du choix de la majorité des parents de ce secteur d'aller dans d'autres écoles du quartier.

Nous avons anticipé cette fermeture avec les travaux d'extension et de réhabilitation du Groupe scolaire Ferdinand Buisson livré l'année dernière et nous avons obtenu de l'inspection académique une création de poste à la maternelle Ferdinand Buisson et l'abandon d'un retrait à Joliot Curie, engagement tenu à cette rentrée.

Dans le même temps, nous avons décidé de répondre aux besoins de mise aux normes et d'extension de la crèche Allix en la relocalisant dans les locaux libérés par l'école.

Cette relocalisation sera effective en septembre 2010 selon le calendrier donné par la Direction des Services techniques et nous devrions passer ainsi de 36 à 48 berceaux, soit un gain de 12 places sans compter l'espace réservé à un projet en direction des besoins des 2-3 ans.

Ainsi nous allons améliorer qualitativement et quantitativement l'accueil des enfants sans remettre en cause la capacité d'accueil des écoles maternelles du quartier.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Fournel. Je veux préciser de ce point de vue, que nous essayons évidemment de suivre la démographie scolaire. Et qu'aujourd'hui, dans un certain nombre de quartiers, il est besoin et de nouvelles classes, et de nouvelles écoles, et donc, nous le réalisons.

Mais dans d'autres, il y a une démographie qui ne suit pas, évidemment cette courbe ascendante. Par contre nous voyons que sur la petite enfance, nous avons toujours des besoins nouveaux. Et donc, ce que vous exprimiez à propos donc de la crèche Allix est valable pour un certain nombre d'autres projets où au cours de cette année ou des prochaines années, il va y avoir une limitation d'ouvertures de classes, mais en même temps une transformation pour la petite enfance de manière à pouvoir mieux accueillir les enfants des familles qui viennent emménager dans ces quartiers.

Ce qu'il faut avoir en vue, je crois, Madame le Maire, je crois que vous le voyez bien, nous en avons parlé ensemble, c'est l'évolution précise de la démographie et il est vrai qu'aujourd'hui les besoins pour la petite enfance dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, commencent à devenir importants.

#### **b- à l'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Barthélémy Buyer**

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : La deuxième question sera posée par Mme Céline Faurie-Gauthier qui a en charge ce domaine là.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Monsieur le Maire, chers Collègues, en complément du projet de « Liaison verte » et dans le cadre du développement des modes doux sur Lyon, le 5<sup>e</sup> porte conjointement avec la Ville de Lyon et le Grand Lyon, le projet de créer un axe structurant mode doux dédié aux vélos sous forme d'une piste cyclable sur la voirie de l'avenue Barthélémy Buyer.

Cet axe permettrait une desserte efficace de nombreux quartiers du plateau du 5<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> (l'avenue étant la limite commune des 2 arrondissements) ainsi qu'il offrirait un accès privilégié vers la station de métro Gorge de Loup et le funiculaire St-Just.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, si ce projet est retenu ?

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Chers Collègues, chère Céline, en tant que vice-président du Grand Lyon, j'ai le plaisir de vous confirmer que le Président du Grand Lyon-Maire de Lyon présentera au vote de l'Assemblée communautaire le 28 septembre prochain, dans le cadre du plan « mode doux » du Grand Lyon, pour le mandat qui vient, cette inscription d'un axe stratégique structurant sur l'avenue Barthélemy Buyer. C'est ce que l'on peut vous confirmer, sous réserve du vote de l'Assemblée.

C'est une demande qui est insistante de la part de Mme la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement et de son Collègue du 9<sup>e</sup> arrondissement puisque c'est une desserte locale qui dessert les deux arrondissements. C'est un lien très important entre le haut du plateau, Tassin, et le 9<sup>e</sup> arrondissement, un axe de sortie de Lyon également, et comme vous l'avez dit justement en introduction, c'est un complément idéal de la voie verte qui vous tient tant à cœur, chers Collègues.

Cela c'était pour la bonne nouvelle. Au risque de vous refroidir, je rappellerai ici que le plan mode doux consiste d'abord à flécher une intention de déplacement en mode doux sur des axes, mais qu'il ne préjuge pas de deux choses : d'abord de la programmation, c'est-à-dire du calendrier, et puis de la nature de l'aménagement sur ces axes qui feront évidemment l'objet d'études de faisabilité, de circulation, d'insertion qui seront conduites puisque dans ce cas précis, nous avons un profil très contraint qui nécessite d'être optimisé, notamment avec ce terre-plein central que vous connaissez bien et qui fait office de tourne à gauche.

Donc un profil qui nécessite une étude des impacts sur la circulation et bien sûr sur la sécurité. Cette étude de faisabilité conclura sur le degré de faisabilité et proposera des choix d'aménagement qui seront, bien évidemment, soumis à l'arbitrage final du Maire de Lyon.

Je vous remercie.

### **c- à la signalétique tourisme dans le secteur patrimonial de Lyon**

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : Cette dernière question va être posée par moi-même, car je crois que le Conseil d'arrondissement dans sa globalité, que ce soit Opposition ou Majorité, est d'accord pour dire que ce qui fait cruellement défaut dans le Vieux-Lyon, c'est la signalétique. Nous accueillons le Monde, les gens ne savent pas où aller et de ce fait ils ne vont que dans la rue Saint-Jean, et c'est bien dommage car les commerçants de Saint-Georges s'en plaignent.

En effet, ce quartier est intéressant à visiter : le patrimoine est à voir, il existe des cours-traboules, mais aucune signalétique n'existe et c'est dommageable notamment pour l'économie et pour les touristes qui ne savent pas où se diriger. C'est donc très important dans ce quartier.

Les 14 et 15 août derniers, il y avait 15.000 visiteurs à Fourvière qui ont été incapables de trouver la montée des Jardins du Rosaire car elle n'est pas indiquée. J'insiste donc tout particulièrement sur cette signalétique qui fait cruellement défaut dans le Vieux-Lyon.

M. DACLIN Jean-Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame le Maire du 5<sup>e</sup>, Mesdames et Messieurs, bien évidemment la signalétique est une question tout à fait



stratégique dans le cadre de la montée en puissance du tourisme à Lyon. La signalétique, il faut le savoir, est d'abord destinée prioritairement au tourisme d'agrément. Or, ce dernier a augmenté pratiquement de 30 % durant ces cinq dernières années.

Madame le Maire, vous avez raison, il faut bien accueillir ces touristes et leur permettre une découverte active et j'espère que vous ne m'en voudrez pas si j'ajoute qu'il faut également répartir les touristes sur l'ensemble du site historique, Saint-Jean oui, Saint-Georges, Saint-Paul bien évidemment, mais aussi la Croix-Rousse et la Presqu'île car répartir les touristes c'est essentiel pour leur qualité de visite et pour notre qualité de vie.

Nous avons donc lancé -je me permettrai même de dire « relancé » puisque en 2002, ce dossier s'était perdu dans de mystérieux méandres pour aboutir à être classé infructueux- nous avons donc relancé une démarche qui associe, outre moi-même, Jean-Louis Touraine, Gilles Buna et Georges Képénékian. Les questions suivantes se posent : que gardons-nous de l'existant ? Que supprimons-nous ? Quels sont les différents niveaux d'information ? Quels sites méritent une information détaillée ? Comment accompagner le touriste depuis sa gare ou son aéroport d'arrivée ?

Le processus a été lancé dans le courant de l'année 2009, et dans les jours qui viennent nous allons recevoir une étude répondant à toutes ces questions. Ce schéma directeur permettra de lancer d'ici à la fin de l'année un concours pour sélectionner un concepteur-designer. Avec les délais légaux d'usage, ce choix pourra être fait par le jury constitué à cet effet en mai ou juin 2010. Suivra le marché de fabrication et de pose qui va aboutir fin 2010 pour une mise en place début 2011. Nous serons alors, Madame le Maire, tous les deux contents, voire un peu surpris de voir ce dossier enfin aboutir.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Daclin pour ce dossier qui va pouvoir aboutir Madame le Maire.

Mme PESSON Alexandrine : Je le suivrai avec beaucoup de pugnacité Monsieur le Maire car c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur.

M. LE MAIRE : C'est vrai et vous avez raison !